

LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune





NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.	15
GENDARMERIE.....	17
Gendarmerie ST-CHAPTES...04 66 81 20 73	
POMPIERS	18
Pompiers ST-GENIÈS DE MALGOIRÈS	04 66 81 98 64
URGENCE N° Universel.....	112
SERVICE DES EAUX.....	04 66 03 37 37

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

• Heures d'ouverture au public :

Mardi 14h - 18h30

Mercredi 9h - 12h

Jeudi 14h - 17h

Vendredi 9h - 12h

• Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92

• Courrier électronique :

stdezery.mairie@wanadoo.fr

• Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Site internet

de la Mairie de Saint-Dézéry :

www.saint-dezery.fr

Info-Flash : l'application mobile pour recevoir les infos municipales. Téléchargement gratuit, notifications et consultation sans abonnement.

ECOLES

• Inscriptions au secrétariat du SIRP

Mairie de Castelnau-Valence

Téléphone : 04 66 83 20 42

• Ecole de Saint-Dézéry :

04 66 81 28 37

• Ecole de Castelnau-Valence :

04 66 83 31 19

• Ecole de Saint-Maurice :

04 66 24 76 83

BIBLIOTHÈQUE

• Heures d'ouverture au public :

Mardi 16h30/17h30 - Mercredi

11h/12h - Mercredi 16h30/18h30

• Service de portage de livres à domicile :

contacter Evelyne JANIN, responsable de la bibliothèque au 04 66 81 95 17

• Courrier électronique :

bibliosaintdezery@orange.fr

• Site internet du réseau des

bibliothèques et médiathèques de la

CCPU : www.mediatheques.ccpaysduzes.fr

INFORMATIONS UTILES

• Collecte des ordures ménagères

D'octobre à mai inclus les mardis matin/de juin à septembre inclus les mardis et samedis matin.

• Collecte du tri sélectif

Les jeudis matin

• Composteurs partagés pour les biodéchets :

en face de l'aire de jeux

• Déchetterie de Choudeyrague :

RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie

Carte d'accès à retirer au secrétariat de mairie.

Horaires d'ouverture : Lundi et

vendredi 14h/17h - Mercredi et

samedi 9h/12h et 14h/17h

Déchetterie fermée les jours fériés

• Containers de recyclage

Verre/papier/tissus

En face de la station d'épuration

• Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)

Place de la République

30700 FOISSAC

Ouverture du bureau du lundi

au vendredi de 10h à 12h

Téléphone : 04 66 03 37 37

En cas d'urgence uniquement :

04 66 03 37 31

• Boîte aux lettres de La Poste

Place de la Mairie

Levée du courrier du lundi au

vendredi 9h30, samedi 8h

• Permanence du service public itinérant :

Avec ou sans rendez-vous, le mercredi de chaque première semaine complète du mois (vérifier la date précise sur l'affichage en Mairie ou sur le site internet de la Mairie) de 14h à 16h30 à l'école de Saint-Dézéry.

Contact, informations, prise de rendez-vous :

par téléphone 06 08 65 17 85 - par mail languedoc30.msa@france-services.gouv.fr

• **Frelons asiatiques** : Contacter Monsieur Marceau Lacroix 07.71.01.98.32

• **Taxi Rachel** : 06 17 78 61 03

rachel.chaneac@live.fr

• CCPU

9 Avenue du 8 Mai 1945, 30700 Uzès
04 66 03 09 00

Page Facebook " Pays d'Uzès, Communauté de Communes "

Site internet de la Communauté de Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

• Office du tourisme " Destination Pays d'Uzès Pont du Gard "

16 Place Albert 1er, Chapelle des

Capucins, 30700 Uzès / 04 66 22 68 88

Site : www.uzes-pontdugard.com

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

• Séverine BERTRAND

06 22 12 26 92

• Bettina CHAUCHARD

06 28 06 71 74

• Emeline GOBENCEAUX

06 84 78 22 65

DIVERS

• Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

Bus gratuit de la CCPU vers le marché d'Uzès le mercredi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de

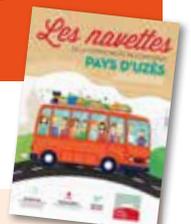
Collorgues : 8h40

Retour Uzès/Esplanade : 12h10

Réservation du trajet obligatoire au

0 805 608 100

la veille avant 16h



La Griffes de Saint-Dézéry n°25 - 1^{er} semestre 2024

Directeur de la publication : Bernard Dailcroix

Rédaction : Commission Communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Evelyne Janin, Stéphanie Guggisberg, Michèle Orini

En couverture : Décorations de Noël place Marc Hermet



*Bernard DAILCROIX,
Maire de Saint-Dézéry*

Ce bulletin municipal intervient à la mi-mandat, ayant été élu au printemps 2020.

Soucieux de rendre compte de notre gestion, il m'a semblé approprié – et je l'espère, utile – de vous présenter un bilan de nos actions au cours de l'année 2023 écoulée.
(Et sans doute cette liste, que vous trouverez en page suivante, n'est-elle pas exhaustive...).

Je retiendrai en particulier :

. L'installation et la mise en service en toute fin d'année de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école.

L'électricité ainsi produite doit permettre principalement une réduction du coût de l'énergie consommée par l'école, voire une vente du surplus.

Nous nous proposons d'étudier en 2024 les conditions techniques d'une extension de ce service au bâtiment de la Mairie.

. La concession au SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard), de l'ensemble des installations d'éclairage public de la voirie : dans un premier temps il sera procédé au passage au led d'une partie des lampadaires et à la mise en sécurité des armoires électriques ; dans un deuxième temps, au passage au led du reste des lampadaires, puis à la réduction de l'intensité lumineuse en période nocturne, important facteur d'économie.

Coût du projet : 1ère tranche environ 60 000€ dont 15 000€ à la charge de la commune, 2ème tranche environ 23 400€ dont 5 800€ à la charge de la commune.

. Au cours de l'année 2024 d'importants travaux de rénovation de la voirie interviendront Route de Valence, entre l'arrêt de bus au sommet de la rue des Canneliers et le carrefour de la Route de Collorgues : prolongation du trottoir sur toute cette longueur et aménagement sécuritaire du passage sur le pont sur le Rieu.

Coût du projet : environ 422 000€. Bien évidemment, des subventions seront demandées au niveau de l'Etat, du Département et des amendes de police.

Comme vous le savez, l'Inspection d'Académie ayant décidé de fermer (provisoirement ?) une classe de l'école, nous avons décidé de transformer cet espace en « salle communale » qui, repeinte et meublée, pourra donc accueillir réunions et associations.

Le règlement d'utilisation est disponible au secrétariat de la Mairie.

Et pour terminer, en cette période de fêtes, en mon nom comme au nom de tous vos élus, je vous présente nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cordialement

Votre Maire
Bernard DAILCROIX





- Vie municipale -

BILAN D'ACTIVITÉS MAIRIE 2023

Ce bilan ne mentionne pas :

- la préparation des budgets et l'ensemble de la gestion administrative,
- les réunions CCPU et diverses commissions (sécurité, urbanisme, économie et tourisme),
- les réunions SIRP,
- les conseils d'école,
- les réunions SIVOM (eau et assainissement),
- les réunions maire /adjoints.

Personnel municipal

Cécile Turion, secrétaire de Mairie : temps plein à compter du 01/05/2023

Sécurité

Hospitalisation d'office

PV voitures : Stationnement, défaut d'assurances, véhicules tampons

Communication

Renouvellement contrat d'édition et publication du bulletin municipal semestriel

Réalisation des 2 bulletins municipaux semestriels

Publication des informations communales sur le site internet de la Mairie

Publication des informations communales sur l'application InfoFlash

Divers

Recensement de la population

Distribution de coffrets gourmands aux personnes âgées

Nouveau contrat distributeur de pains + Rupture du service par boulanger

Achat nouveau tracteur + débroussailleur

Décision de transfert éclairage public au SMEG / audit et réunions préparatoires

Dossier nouvelle Station Epuration /Enquête Loi sur l'eau Audit Quali-Consult (installations électriques des bâtiments municipaux)

Achat défibrillateur

Permanences mensuelles des services publics itinérants

Villages fleuris

Défi alimentation

Travaux

Reprise des chemins Gardille et Grandes Vignes

Dossier Route de Valence – Choix d'un cabinet conseil + géomètre

Ecole : panneaux photovoltaïques – Choix d'un prestataire + Installation et mise en service

Taille des arbres : Place du Griffes / Aire de jeux

Réfection de la chaussée Chemin du Vieux Chêne

Aménagement de la cour de l'école : installation d'un grillage

Déplacement de l'olivier du Planas

Peinture de la Salle Communale

Réunions diverses

Pompiers bilan 2022

Gendarmerie Bilan 2022 et 2023

Visite du Sénateur Denis Bouad le 20/02/2023

PETR : installation panneaux photovoltaïques

Invitation en Préfecture le 30/06/2023

Cérémonies

Vœux du maire le 14/01/2023

Inauguration des bacs biodéchets / CCPU le 27/10/2023

Cérémonie du 11 Novembre

Conseils Municipaux

CM 08 février 2023

CM 22 mars 2023

CM12 avril 2023

CM 14 juin 2023 – PADD PLU

CM 27 septembre 2023

CM 15 novembre 2023

Urbanisme

Réunion DDTM le 23/01/2023

Permis de construire (2)

Déclaration de travaux (13)

Bornage (2)

Enquête Publique Zone énergies renouvelables PLU

Réunion de la population le 23/01/2023

Réunion des agriculteurs le 30/01/2023

Réunion interne le 15/03/2023

Réunion interne zonage le 11/10/2023

Mariages et Pacs (3)

BILAN D'ACTIVITÉS MAIRIE 2023 (suite)

Contentieux

Dossier Concassage / Référé / Suspension Préfecture / Astreinte / DDTM Circulation
 Dépôt de terre parcelle AE112
 Réfection des chemins communaux endommagés - Gardille
 Enquête Publique Concassage (12 décembre 2023 / 16 janvier 2024)

Cimetière

Poursuite de l'aménagement : colombarium/jardin du souvenir/dépositaire
 Vente de concessions

Formation

Cécile Turion : Urbanisme / comptabilité
 Jérôme Duval : Taille des arbres / secourisme du travail
 Bernard Dailcroix : CAUE Voirie communale
 Evelyne Janin : Recensement

Voisinage

Demande de la population (parking)
 Contentieux relations de voisinage
 Courriers aux habitants de lotissements (nuisances sonores)
 Tri des déchets et poubelles place du Griffé

Panneaux photovoltaïques

Cette année la commune de Saint-Dézéry avait comme projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. Le but visé étant l'autoconsommation (électricité, chauffage, clim) de l'école dans un premier temps et celle de la mairie à moyen terme. Une revente à EDF du surplus éventuel de production est également prévue, notamment pendant les mois d'été où les enfants sont en vacances.

3 prestataires de service ont été consultés. Deux sociétés se sont déplacées afin d'établir la faisabilité du projet et de proposer l'installation la plus adéquate possible. C'est finalement la société ECO Énergies de Garrigues-Sainte-Eulalie qui a été retenue pour réaliser le projet.

12 modules et un onduleur ont été placés en fin d'année 2023. Les panneaux ont été installés sur le toit du bâtiment neuf de l'école qui bénéficie d'un très bel ensoleillement tout au long de l'année.



Les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école communale

Montant des travaux : 10 546€ HT.

Subvention de la Communauté de Communes Pays d'Uzès à hauteur de 20% : 2109,20€.

Reste à charge pour la commune : 8436,80€.

La Mairie devrait également bénéficier d'une aide de l'Etat pour l'installation de panneaux solaires en vue d'une autoconsommation d'un montant de 1800€.

Aménagement du cimetière



Le colombarium et le jardin du souvenir

Le réaménagement du cimetière municipal se poursuit. Un colombarium a été installé, comprenant 12 cases pour recevoir les urnes des défunts. Un jardin du souvenir a également été aménagé, destiné à la dispersion des cendres dans un « puits » si tel est le souhait de la personne disparue.

Il reste encore quelques finitions à réaliser pour que l'aménagement soit terminé mais l'ensemble est d'ores et déjà opérationnel.

Pour disposer d'une case de colombarium et y déposer des urnes funéraires, il faut acheter une concession auprès de la Mairie, au même titre qu'un emplacement au sol dans le cimetière. En revanche, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite.

Aménagement de la salle de classe

Comme nous vous l'annoncions dans le numéro de l'été 2023 du Journal Municipal, l'Inspection Académique a décidé de supprimer une classe de l'école de Saint-Dézéry. Suite à cette fermeture, une salle se trouvait donc libérée. La décision a été prise de remettre la salle à neuf après le déménagement du mobilier et du tableau numérique qui a été transféré dans l'autre salle de classe et d'en faire une salle communale.

Les trous de fixation au mur ont été rebouchés et la peinture a été refaite.



Un grillage de séparation a également été installé pour délimiter l'entrée extérieure de la salle et la cour de récréation.

Du mobilier (chaises et tables) va être acheté pour permettre un accueil convivial.

Montant des travaux :

Peinture : 2990€.

Grillage : 2165€.

Cette salle sera disponible pour accueillir des réunions municipales, des réunions ou des animations/activités organisées par des associations, mais elle pourra également être utilisée par les particuliers du village ou de l'extérieur. Elle est destinée à des activités associatives, culturelles ou

sportives, qu'elles soient ponctuelles (exemple : spectacle pour les enfants) ou sur l'année (exemple : cours de yoga). Elle n'est pas destinée à accueillir des fêtes ou des événements familiaux tels que mariages, baptêmes, anniversaires... car elle n'est pas équipée pour ce type de manifestations.

La salle sera mise à disposition gracieusement pour les associations du village ou ayant un lien avec la commune (exemple : APE des 3 villages). La location sera payante pour les particuliers, le montant sera fixé par le Conseil Municipal.

Un règlement intérieur adopté lui aussi par le Conseil Municipal est établi qui indique toutes les conditions d'utilisation à respecter. Un contrat sera également signé entre l'utilisateur et la Mairie à chaque mise à disposition ou location.

Cette salle « flambant neuve » n'attend donc que les volontaires pour que notre village vive au travers d'associations et d'activités diverses en tout genre. Donc si vous êtes intéressés par l'organisation d'activités ou d'animations, sportives, culturelles, musicales... merci de vous rapprocher de la secrétaire de Mairie. Tous les projets sont les bienvenus !

Nous espérons que très rapidement des activités seront organisées et proposées à l'ensemble de la population.



- Vie citoyenne -

Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 novembre 2023, la population était conviée pour la traditionnelle cérémonie rendant hommage aux soldats morts pour la France pendant la première guerre mondiale. Bernard Dailcroix, maire de Saint-Dézéry était entouré des élus communaux. Il a lu le message adressé par le Ministère des Armées. Pendant la minute de silence qui a suivi, nul doute que la pensée de chacun était tournée vers la situation internationale très préoccupante, appelant au retour de la paix notamment dans le Proche-Orient. Après la cérémonie, le verre de l'amitié a été servi sous le préau de l'école.



Paniers gourmands pour les personnes âgées

En cette fin d'année 2023, les personnes âgées de plus de 80 ans, au nombre de 29, ont reçu un panier gourmand offert par la Mairie de Saint-Dézéry, et confectionné par la cave coopérative de Saint-Dézéry. La distribution faite par les conseillères municipales a permis à la municipalité de souhaiter de joyeuses fêtes aux aînés du village.



Madame Lilian Salendres
a reçu son panier gourmand

Défi alimentation

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la CCPU, le CIVAM du Gard (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) a lancé le "Défi Alimentation". Ce défi s'adressait aux habitants des communes de Saint-Dézéry, Moussac, Collorgues et Garrigues Sainte Eulalie. Il s'agissait pour les participants d'assister à 6 ateliers, animés par Stéphanie Guggisberg du CIVAM, pour faire évoluer leurs pratiques alimentaires vers +sain, +local, +bio mais sans dépenser plus.

Les ateliers se sont déroulés entre le 16 octobre et le 18 décembre 2023 au foyer de Moussac, auxquels il faut rajouter la visite de la ferme des 3 Cristo à Collorgues.

Une séance a été consacrée au décryptage des emballages des produits de supermarché tandis que 3 autres séances étaient des ateliers pratiques de cuisine avec pour thèmes : cuisine saine des fins de mois/cuisine gourmande des légumes/cuisine des petits déjeuners équilibrés.

En plus des connaissances transmises sur l'alimentation, ce fut également une très belle occasion pour créer du lien social et de la convivialité.

4 personnes de Saint-Dézéry ont participé à ce défi alimentation, et au terme des ateliers elles étaient ravies de leur expérience.



Les participantes au défi alimentation

Zones d'accélération de production d'énergies renouvelables



Promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de cette loi, la commune de Saint-Dézéry a lancé une procédure d'identification des zones d'accélération de son territoire.

Le Conseil Municipal réuni le 15 novembre 2023 a fait des propositions dans ce sens. Les zones déjà urbanisées ainsi que la cave coopérative ont été retenues.

Les habitants de Saint-Dézéry ont été invités à venir consulter la carte des zones repérées et à inscrire leurs remarques, réflexions, propositions dans un cahier mis à leur disposition au secrétariat de Mairie.

Prochaine étape : le Conseil Municipal devra se prononcer sur le bilan de la concertation, prendre une délibération sur l'arrêt du zonage, puis une validation sera faite en conseil communautaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez taper le lien suivant dans la barre de recherche de votre ordinateur <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnes>

Enquête publique sur le site de concassage

Une enquête publique organisée par la Préfecture du Gard a eu lieu en Mairie entre le 12 décembre 2023 et le 16 janvier 2024 concernant le site de concassage installé sur la commune de Saint-Dézéry Route de Collorgues, après la demande d'agrément adressée aux services préfectoraux par l'exploitant de ce site. Les habitants de Saint-Dézéry, Collorgues et Garrigues-Sainte-Eulalie étaient invités à formuler leurs remarques sur le fonctionnement du site de concassage qui est en activité depuis environ 2 ans.

A l'issue de cette enquête, après étude du dossier et après que les Conseils Municipaux des 3 communes concernées aient délibéré, la Préfecture se prononcera sur le maintien ou la fermeture du site.



Elections européennes : dimanche 9 juin 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union européenne.

Pour la France, elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024.

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il doit être domicilié dans la commune où il souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires qui ont le droit de voter dans leur État d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires de cette commune.

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en Mairie ou en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur, mais n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire, il y a

une date butoir au-delà de laquelle il n'est plus possible de le faire (environ 6 semaines avant le scrutin). Ce délai est reporté au 10e jour avant le scrutin si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré).

Lien pour l'inscription en ligne : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>

Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Etat civil

Naissances

- Lény Frontzac, né le 12 juillet 2023 au foyer de Allison Escortel et Florian Frontzac
- Warren Clément, né le 25 novembre 2023, au foyer de Lindsay Clément.

Félicitations aux heureux parents et longue vie aux bébés !

Décès

- Madame Lise Cleizergues, le 24 septembre 2023 à l'âge de 83 ans.

Toutes nos condoléances à sa famille.

- Vie pratique -

Rappel du changement dans le ramassage des ordures ménagères

Le tri obligatoire des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024 va permettre une réelle diminution du volume des ordures ménagères.

Ceux qui pratiquent le compostage, depuis quelques mois (avec la distribution par la CCPU de composteurs individuels et de lombricomposteurs depuis novembre 2022, puis la mise en place de composteurs partagés en octobre 2023) ou depuis bien plus longtemps (puisque la 1^{ère} distribution de composteurs individuels à Saint-Dézéry date de près de 25 ans) l'ont expérimenté.

C'est pourquoi les poubelles d'ordures ménagères à incinérer (sacs « noirs ») ne sont plus collectées qu'une fois par semaine en période hivernale d'octobre à mai inclus, le mardi matin. En été, de juin à septembre inclus, en raison des fortes chaleurs, elles seront ramassées 2 fois par semaine, le mardi et le samedi matin.

La collecte de sacs de tri « bleus » (qui bientôt seront jaunes...) réservés aux emballages se fait toute l'année une fois par semaine le jeudi matin.

Il est rappelé à tous de sortir les sacs « noirs » ou « bleus » seulement la veille de la collecte, et si possible en fin de journée. Ceci pour des raisons évidentes de propreté (un sac qui traîne trop longtemps a beaucoup plus de risques d'être éventré) et pour éviter les désagréments visuels et olfactifs pour les voisins.

Par ailleurs, le tri du verre et du papier est également obligatoire, les containers sont installés près de la cave coopérative.

Les agents en charge du ramassage des poubelles "noires" et "bleues" feront davantage de contrôles dans les sacs afin de voir si les consignes de tri sont bien respectées.

Si tel n'est pas le cas (par exemple, présence de verre ou de biodéchets dans les sacs « bleus » ou « noirs », présence d'emballages dans les sacs « noirs »), ils ne prendront pas les sacs concernés qui resteront donc devant le logement.

De votre côté, en cas de problème dans la collecte des sacs « noirs » ou « bleus », n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra vos remarques au responsable de la tournée de la société Océan.



PETIT MÉMO : CONSIGNES DE TRI

- **les ordures ménagères** à incinérer sont à mettre dans des sacs-poubelle que vous déposerez devant votre domicile la veille du jour de collecte des déchets ménagers.
- **les emballages recyclables** (en carton, plastique, métal, polystyrène) sont à mettre dans des sacs bleus distribués par la Mairie et à déposer devant votre domicile la veille du jour de la collecte.
- **les biodéchets** (épluchures et restes de fruits et légumes, filtres et marc de café, sachets de thé et infusion, coquilles d'œufs, fleurs fanées, feuilles mortes, petits déchets de jardin, feuilles et rouleaux d'essuietout, mouchoirs, rouleaux de papier toilette, boîtes d'œufs) sont à mettre dans un composteur ou un lombricomposteur individuel ou dans le composteur partagé communal. Certains biodéchets peuvent servir de nourriture aux poules.
- **le verre** est à déposer directement dans le container spécifique.
- **le papier** est à déposer directement dans le container spécifique.
- **les vêtements et tissus** sont à déposer directement dans le container spécifique.
- **les médicaments** sont à ramener directement en pharmacie.
- **les autres détritrus** (encombrants, gravats, déchets verts, objets en fin de vie...) sont à porter directement en déchetterie.



Bus CCPU

Nouvelles règles de fonctionnement pour les bus de la CCPU dans le cadre du schéma de mobilité durable

Depuis le 16 octobre 2023 les bus couvrant le territoire de la CCPU sont à la demande et la ligne LR6 dessert maintenant Saint-Dézéry le mercredi et non plus le samedi.

La réservation doit se faire impérativement par téléphone au 0 805 608 100 au plus tard la veille avant 16h sans quoi le bus ne passera pas. Le coût du trajet est fixé à 1.5€ et les horaires sont notés ci-dessous.

- **Aller** : Départ Saint-Dézéry Route de Collorgues : 8h40
Arrivée Uzès Esplanade : 9h30

- **Retour** : Départ Uzès Esplanade : 12h10
Arrivée Saint-Dézéry Route de Collorgues : 13h

Le service de transport est ouvert à tous les résidents du territoire. Il vise une réduction des émissions de CO2 de 13.5 tonnes en évitant 3000 déplacements.

Letarifde 1.5€couvre également toutes les correspondances possibles avec les lignes régulières LIO, le service régional de transport public. Cette initiative de transport à la demande étant mise en place avec la Région Occitanie qui finance à hauteur de 70%.

Le transport à la demande est l'un des piliers du schéma de mobilité durable 2023-2028 lancé par la CCPU qui vise à faire évoluer le mode de déplacement de ses habitants. Le schéma va se décliner par la mise en place d'alternatives à la voiture personnelle, plus respectueuses de l'environnement pour faire ainsi baisser les émissions de gaz à effet de serre. La collectivité s'engage dans un programme d'actions pluriannuel qui comprend les objectifs suivants :

- L'aménagement de 150km de pistes cyclables sécurisées d'ici 2028
- La nouvelle offre de transport à la demande
- La mise en location depuis le 1er octobre de vélos et vélos cargo à assistance électrique. La location s'étend sur une période d'1 à 3 mois pour un coût de 45€ / mois pour les vélos et 65€ / mois pour les vélos cargo
- La création d'aires de vélos sécurisées
- La création de lignes et d'aires de covoiturage pour encourager le partage des trajets d'ici 2028.
- Le soutien financier aux communes pour l'achat de vélo-bus pour le transport scolaire.

ST DEZERY / UZÈS LR6									
ALLER					RETOUR				
	Point d'arrêt	Me	-	-		Point d'arrêt	Me	-	-
S ^t DEZERY	Route de Collorgues	08:40	-	-	UZÈS	Esplanade	12:10	-	-
COLLORGUES	Place (a voir)	08:45	-	-	MONTAREN	Intermarché	12:15	-	-
BARON	Village	08:55	-	-		Village	12:16	-	-
FOISSAC	D 981	09:03	-	-	SERVIERS	Carrefour D115/ 981	12:25	-	-
GATTIGUES	Village	09:07	-	-	AIGALIERS	Champ de Boume	12:30	-	-
AIGALIERS	Les Platanes	09:08	-	-	AIGALIERS	Les Platanes	12:32	-	-
AIGALIERS	Champ de Boume	09:10	-	-	GATTIGUES	Village	12:34	-	-
SERVIERS	Carrefour D115/ 981	09:18	-	-	FOISSAC	D 981	12:38	-	-
MONTAREN	Village	09:24	-	-	BARON	Village	12:46	-	-
	Intermarché	09:25	-	-	COLLORGUES	Place (a voir)	12:55	-	-
UZÈS	Esplanade	09:30	-	-	S ^t DEZERY	Route de Collorgues	13:00	-	-

MOUSSAC / UZÈS LR4									
ALLER					RETOUR				
	Point d'arrêt	M	M	S		Point d'arrêt	M	M	S
MOUSSAC	Cave	08:45	13:55	08:45	UZÈS	Esplanade	12:00	17:30	-
GARRIGUES S ^{te} EULALIE	Ste Eulalie La Chapelle	08:50	14:00	08:50		Skate Park	-	-	18:30
	Garrigues- La Privadière	08:53	14:03	08:53	ARPAILLARGUES	Café de L'Univers	12:10	17:40	11:40
	Garrigues- Egalité	08:55	14:05	08:55	BOURDIC	Place des écoles	12:18	17:48	11:48
BOURDIC	Cave	09:00	14:10	09:00		- cave	12:20	17:50	11:50
	Place des écoles	09:02	14:12	09:02	GARRIGUES S ^{te} EULALIE	Garrigues- Egalité	12:25	17:55	11:55
ARPAILLARGUES	Café de L'Univers	09:10	14:20	09:10		Garrigues - La Privadière	12:28	17:58	11:58
UZÈS	Esplanade	09:20	14:30			Ste Eulalie La Chapelle	12:30	18:00	12:00
	Skate Park			09:20	MOUSSAC	Cave	12:35	18:05	12:05

Insolite : panneaux à l'envers

Comme de nombreuses communes dans le Gard, en Occitanie, voire en France, Saint-Dézéry a eu « la tête à l'envers » pendant quelques jours... cela grâce aux jeunes agriculteurs qui souhaitaient apporter un éclairage sur les difficultés à exercer leur profession.

Une action « en douceur » qui a alimenté de nombreuses conversations et permis de faire des clichés insolites...



Distributeur de pain

Le distributeur de pain était alimenté depuis décembre 2022 par la boulangerie de Saint-Chartes « Un éclair de Jenny ».

Après une année de fonctionnement, les responsables de la boulangerie, Baptiste Méchin et Jennifer Bonnet ont jugé que les ventes quotidiennes n'étaient pas assez nombreuses et le distributeur pas assez rentable. Et ce malgré la subvention mensuelle de 150€ versée par la Mairie.

Ils ont donc pris la décision d'arrêter l'approvisionnement mi-janvier 2024 et de résilier leur contrat avec la société qui loue le distributeur de pain.

Tous les utilisateurs du distrib'pain, ainsi que les élus, ont été très étonnés de cet arrêt, l'appareil semblant régulièrement vide à la fin



de la journée. Et très déçus de ne plus avoir ce service à disposition qui leur évitait des déplacements dans un village voisin pour s'approvisionner en pain.

Compte tenu de la difficulté rencontrée précédemment pour trouver un boulanger intéressé, et cette problématique étant partagée par la plupart des communes des environs qui ont toutes été lâchées en même temps par leur fournisseur, Monsieur le Maire a rencontré le Président de la CCPU afin de rechercher des solutions permettant la reprise des approvisionnements. Il semble hélas, qu'il n'y ait pas de solution miracle...

EDUCATION

Ecole

Cette année l'unique classe de l'école de Saint-Dézéry accueille 14 élèves de CP et 9 élèves de CE1.

Ils sont 11 filles et 12 garçons à suivre l'enseignement d'Aurélie SIMONOT. Elle est aidée cette année par Emma CHAPPELLIER qui a choisi de réaliser son service civique à l'école de Saint-Dézéry, là où elle-même a été élève il y a une dizaine d'années ; elle intervient entre autres sur des temps de lecture, les ateliers d'informatique et d'art plastique.

L'élection des parents d'élèves s'est déroulée le 13 octobre.

Concernant les projets et sorties, dans le cadre du Parcours Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) les enfants ont réalisé une visite du musée Georges BORIAS à Uzès. Ils ont découvert des œuvres en lien avec le monde végétal. À cette occasion la classe a partagé son bus avec celle de l'école de Garrigues-Sainte-Eulalie. Et les deux classes ont alterné visite du musée et visite de la médiathèque. La semaine d'après, l'artiste Agnès GOMEZ est venue à l'école de Saint-Dézéry afin d'animer un atelier art plastique avec appropriation des pastels et découverte de la technique d'estompage.

Enfin le guitariste Giorgio CACCHI interviendra auprès de la classe pendant 10 séances, financées par l'Association des Parents d'Elèves, du 28 mars au 20 juin 2024.

Côté sport, l'année a débuté avec Thierry PANTEL qui a entraîné pendant 10 séances les enfants à l'athlétisme, au rugby ainsi que pour le courseton (5 minutes de course d'endurance).

L'activité piscine à Alès se déroulera les vendredis après-midi de février à avril 2024, avec les CM2 de l'école de Castelnau-Valence.

Et enfin deux séances de vélo avec un moniteur diplômé d'état seront organisées.

Les enfants continuent de se rendre comme les années précédentes à la bibliothèque du village tous les mardis.

Ils auront des activités afin de les sensibiliser à l'environnement. Et une sortie à la ferme sur la commune de Saint-Maurice de Cazevieille est également au programme de cette année scolaire.



La classe des CP/CE1



APE / Les 3 Villages

L'année scolaire 2022-2023 a été une année réussie pour l'Association des Parents d'Elèves Les 3 Villages grâce aux différentes manifestations qui ont été menées à bien par l'ensemble des bénévoles.

L'année a commencé par la traditionnelle vente de chocolats de Noël qui a rencontré encore une fois un franc succès.

Au mois de décembre 2022, l'APE s'est associée pour la seconde année consécutive au Club taurin de St-Maurice à l'occasion du marché de Noël. L'association a tenu tout au long de la journée un stand proposant une restauration salée et sucrée. Les enfants ont eu le plaisir de faire un tour de calèche avec le père Noël, déguster des crêpes et profiter des différentes animations.



Marché de Noël décembre 2023



Loto février 2023

Avant les vacances de Noël, l'APE a offert à chaque enfant des écoles de Castelnau-Valence et Saint-Dézéry un goûter de Noël composé d'une brioche, un jus de fruit, un père Noël en chocolat, une mandarine. Nous avons également pu offrir en cadeau un livre à chaque élève du regroupement. A Saint-Maurice, le goûter de Noël a été offert par la municipalité. Le Père Noël est venu rencontrer les enfants à l'école, il a distribué le goûter ainsi que le livre offert par l'APE.

Le traditionnel loto de l'école qui n'avait pas pu avoir lieu ces dernières années en raison de la situation sanitaire a été organisé à Castelnau-Valence en février 2023 et a connu un très fort succès pour le plus grand plaisir de tous. Nous remercions nos nombreux donateurs pour les lots récoltés ! Le carnaval et sa course de brouettes a eu lieu à Saint-Dézéry en avril 2023. Il a rassemblé un grand nombre de participants et de brouettes customisées : un vaisseau (gagnant de la course), un carrosse (plus belle brouette), Harry Potter, Spider Man et bien d'autres encore. Les enfants ont été récompensés pour leurs créations de brouettes, leurs beaux déguisements et pour la course avec une médaille. Les parents ont participé en confectionnant de nombreux gâteaux, vendus lors du goûter. Petits et grands se sont régalés !



Carnaval
Course de brouettes avril 2023



Pour clôturer l'année scolaire, l'APE a organisé au mois de juin, la fête des écoles qui s'est tenue cette année à St-Maurice-de-Cazeville. Les enfants ont pu présenter leurs spectacles, préparés avec les enseignantes, à leurs familles. Le repas assuré par le traiteur Fabaron a plu avec plus de 200 repas vendus.

L'APE a offert aux enfants les activités de la soirée : un château gonflable et deux maquilleuses. Nous avons aussi offert aux futurs collégiens une calculatrice pour leur entrée en 6^{ème}.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance musicale et fut réussie.

En septembre 2023 un nouveau bureau a été élu, et nous avons souhaité la bienvenue aux nouveaux parents membres actifs nombreux cette année !

Nous tenons à remercier tous les parents d'élèves, leurs familles et les habitants pour leur présence aux manifestations de l'APE qui permettent de récolter des fonds et assurent un dynamisme autour des enfants dans nos communes. Ces fonds sont reversés aux écoles pour que nos enfants bénéficient d'activités, sorties scolaires culturelles, sportives ou participent à l'achat de fourniture.

Pour l'année 2023/2024 l'APE a reversé 4750€ aux écoles soit 950€ par classe.

Nous remercions également les mairies des trois communes, sans qui rien de tout cela ne serait possible !

Nous avons hâte de vous retrouver à nos manifestations !

L'équipe de l'APE

Composition du bureau de l'association 2023/2024 :

Présidente : Pauline OLIVEIRA

Vice-présidente : Mélanie NAIGEON

Trésorière : Dorine HEYRAULT

Vice-Trésorière : Cynthia KILKA

Secrétaire : Claire GUIRAUD

Vice-Secrétaire : Emeline GOBENCEAUX

Programme de l'année 2023/2024

(sous réserve d'autorisations) :

- **Samedi 27 Janvier 2024** : Loto des écoles, à 15h, à la salle associative Thierry Roustan de Saint-Maurice-de-Cazeville
- **Samedi 16 Mars 2024** : Carnaval / Course de brouettes et Vide-greniers, à la journée, à Saint-Dézéry
- **Samedi 15 Juin 2024** : Fête des écoles, spectacle à 18h, au champ de foire de Castelnau-Valence

Contacts

Mail : lestroisvillagesape@gmail.com

Facebook : APE Lestroisvillages

La Cave de Saint-Dézéry : Dans le secret des chais

Les millésimes se suivent et ne se ressemblent pas même si une constante semble s'installer, le changement climatique complique sérieusement le travail des viticulteurs en amenant chaque année son lot de problèmes - sécheresse, canicule, gel, nouveaux parasites, grêle - qui pèsent sur les rendements. Sans parler des contraintes environnementales de plus en plus lourdes et des marchés en berne.

Depuis le Covid et l'incidence des confinements, il faut composer avec l'inflation et la crise du pouvoir d'achat liée à l'invasion de l'Ukraine, des tendances à plus long terme de la désaffection des jeunes pour le vin ou de l'hygiénisme de plus en plus marqué dans la société. La consommation en France et dans le monde connaît donc une chute vertigineuse ces dernières années en particulier pour les vins rouges. Et bien sûr comme dans les autres secteurs d'activités les charges s'envolent avec notamment la multiplication des coûts de l'électricité.

Les nuages s'amoncellent sur nos viticulteurs qui ne baissent pas les bras. Dans les tempêtes il faut savoir garder le cap, et les Vignerons de Saint-Dézéry poursuivent les axes définis ces dernières années, à savoir le développement du caveau qui devrait permettre de mieux valoriser les vins et la restructuration de l'offre par le lancement de nouvelles cuvées qui viennent compléter la gamme existante.

Cette année a vu la sortie du Cantarel Blanc, après le rouge et le rosé. Le succès a été au rendez-vous pour ce Sauvignon blanc avec une pointe de sucrosité mais tout en fraîcheur et très gourmand puisqu'il est en rupture de stock depuis plusieurs mois. Pour homogénéiser la présentation de la gamme et lui assurer une meilleure lisibilité, le rouge a changé d'habillage en adoptant la bouteille bordelaise et l'étiquette plus pétillante du blanc et du rosé.

Dans la gamme bio, le millésime 2023 verra la sortie d'une cuvée rouge pour accompagner le rosé Jade. Ce nouveau vin portera le nom d'Agate et à terme devrait



Fût inox

être rejoint par un vin blanc Ambre pour compléter cette gamme placée sous le signe des gemmes. La situation n'est cependant pas simple pour les vins bios en vrac qui comme les autres produits bios connaissent une baisse de la demande parallèle à la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Du côté de la cave des nouvelles barriques inox ont été achetées pour les cuvées premium. Initialement destinées à l'élevage de la cuvée l'Héritage, un nouveau projet plus ambitieux est en train de voir le jour dans le secret des chais. En effet pour le millésime 2023 ces petits contenants auxquels la taille, la forme et le matériau confèrent des propriétés intéressantes pour la vinification et l'élevage des vins sont le prétexte à l'élaboration d'une cuvée exclusive au positionnement très haut de gamme.



Cuvée Cantarel rouge

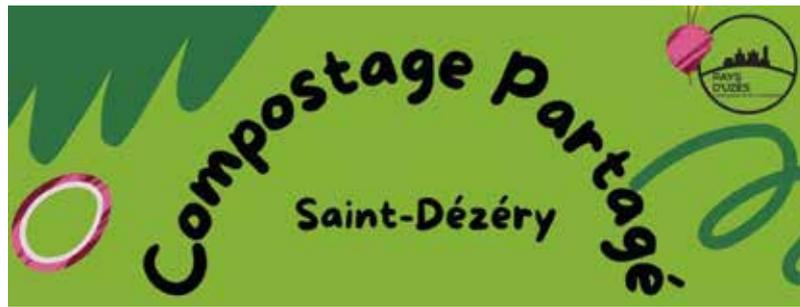
Une cuvée à l'ancienne, entièrement faite à la main, avec de petits rendements obtenus en tombant les raisins, vendangée manuellement, foulée au pied et vinifiée directement dans ces petits fûts inox sans ajout de levures et sans intervention aucune. Ces barriques permettent de brasser naturellement le vin en lui apportant de la rondeur et un fruit plus intense ; l'inox, plus neutre et totalement hermétique n'apporte pas la micro-oxygénation du béton

ou l'oxygénation plus poussée permise par le bois, pas plus que l'interaction avec les tannins du bois. Ce qui permet en revanche d'élaborer des vins qui expriment pleinement les caractéristiques du cépage Syrah choisi pour cette première à la cave de Saint-Dézéry. On laisse le raisin s'exprimer de façon naturelle, sans sulfites, sans filtrage. La cuvée sera si possible embouteillée à la main et la présentation de cette cuvée sera bien sûr très soignée dans des bouteilles numérotées. Les premières dégustations en fûts sont très prometteuses... à suivre donc cette nouvelle cuvée qui devrait faire parler des Vignerons de Saint-Dézéry.

Les vignerons essaient également de voir plus loin en tentant de conquérir de nouveaux marchés et de se positionner sur le marché export. La gamme « Tout simplement » qui a un positionnement prix intéressant et plaît beaucoup depuis son lancement sera le fer de lance de ce déploiement international ; une étiquette adaptée à ces marchés, plus lisible pour les non francophones a été créée et il ne reste plus qu'à espérer que les efforts de l'équipe commerciale porteront leurs fruits.



Cuvée Agate



Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets est obligatoire, ils ne peuvent plus être mis dans la poubelle « noire »

✓ **Que faire des biodéchets ?**

Les biodéchets peuvent être compostés ou servir de nourriture aux poules.

✓ **Comment faire du compostage ?**

Il faut installer un composteur dans son jardin ou un lombricomposteur dans sa maison.

✓ **Qu'est-ce que le compostage partagé ?**

Si on n'a pas de composteur ou de lombricomposteur chez soi, on peut apporter ses biodéchets triés à la maison au point de collecte partagé.

✓ **A quoi sert le compostage partagé ?**

Comme le compostage individuel, il contribue à la maîtrise des coûts et de l'impact environnemental des déchets. Il permet également de récupérer du compost très utile pour le jardin.

✓ **Comment fonctionne le compostage partagé ?**

A la maison, on trie les biodéchets. Régulièrement, on les apporte dans les bacs de compostage partagé, en respectant les indications affichées.

✓ **Quels biodéchets peut-on mettre dans le composteur partagé ?**

Epluchures et restes de fruits et légumes cuits ou crus, filtres et marc de café, sachets de thé et infusion, coquilles d'œufs, fleurs fanées, feuilles mortes, petits déchets de jardin, feuilles et rouleaux d'essuie-tout, mouchoirs, rouleaux de papier toilette, boîtes d'œufs.



Plan d'accès aux composteurs partagés de Saint-Dézéry



L'entretien du cours d'eau



Les conseils de Pierre Nègre, technicien de rivière à l'EPTB Gardons

Selon le Code de l'environnement, le propriétaire d'une parcelle située en bord de rivière est réglementairement tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Pierre nous en dit plus !



Pierre au pont de Salindres à Thoiras

Quand et à quelle fréquence dois-je intervenir ?

On intervient préférentiellement **du 15 septembre au 1^{er} mars**, période pendant laquelle le milieu est moins vulnérable. On évite ainsi la période de reproduction des oiseaux. Les arbres coupés cicatrisent également beaucoup mieux à cette période (hors montée de sève). **La fréquence d'intervention dépend de la végétation.** Si elle est stable et en bonne santé, il peut se passer plusieurs années entre deux entretiens. Si la végétation est jeune, pas encore bien installée, il faut intervenir tous les ans, voire tous les 2 ans.

Pourquoi est-ce une « fausse bonne idée » de tout couper ?

En coupant toute la végétation des bords de cours d'eau, **on se prive des services essentiels qu'offre naturellement la ripisylve** : tels que la stabilisation des berges (il y a moins d'érosion) ou l'ombrage (il y a moins de végétation dans le cours d'eau et donc moins de travail d'entretien, et la qualité des eaux est meilleure). Il faut aussi garder en tête qu'une zone coupée à blanc se verra rapidement envahie par des espèces végétales pionnières ou invasives, qui vont demander un entretien beaucoup plus régulier !

Et oui, **le propriétaire riverain est aussi propriétaire des berges** du cours d'eau et porte donc la responsabilité de leur entretien ! Si besoin, il peut demander l'appui du syndicat de rivière compétent localement (comme ici l'EPTB Gardons), qui pourra le conseiller et intervenir, en fonction du caractère d'intérêt général, de son plan de charge et du degré d'urgence.

l'arbre menace de gêner l'écoulement à court ou moyen terme. On le coupe alors proprement, à la tronçonneuse, en évitant le traitement mécanique à l'épareuse qui déchiquette les arbres et propage les maladies.

Il faut également retirer les embâcles (accumulation naturelle de matériaux solides, tels que le bois mort, apportés par les eaux), notamment à l'amont des ponts. Dans les petits cours d'eau et si c'est vraiment nécessaire, on débrousaille aussi la végétation herbacée ou arbustive et les ronces qui se développent dans le lit du ruisseau.

Concrètement, que dois-je faire si je suis propriétaire riverain ?

En fait, **il s'agit avant tout d'enlever tout ce qui pourrait gêner l'écoulement** lors d'une montée des eaux ! On retire les arbres qui poussent dans le lit mineur ou qui menacent de tomber dans le cours d'eau : ceux qui penchent trop, les arbres trop âgés ou ceux qui sont déjà morts.

La présence d'arbres morts dans la ripisylve est tout à fait normale. C'est un milieu en constante évolution. Ils offrent des abris à de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, loutres...) et c'est aussi une source de nourriture (insectes qui mangent le bois par exemple). Il ne faut intervenir que si

Quelques bons gestes à retenir !

- **Quand vous abattez un arbre** : coupez-le au ras du sol, conservez la souche et les racines (stabilisation de la berge)
- **Gardez préférentiellement les essences les plus adaptées** (peuplier, saule, aune, frêne)
- **Préservez les arbres les plus jeunes**
- **Conservez certains arbres morts** en retrait de la berge, qui ne risquent pas de tomber dans l'eau (abris pour la biodiversité)
- **Réalisez des coupes sélectives** pour favoriser le développement d'une végétation diversifiée (essences et classes d'âge variées)

Galizzi TP

**Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière**

10, rue de l'Égalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 30 06 48
Mobile : 06 82 56 63 01
seeg.galizzitp@galizzitp.fr

Société Exploitation Etablissement Bonnefille
www.seebtp.fr



TRAVAUX PUBLICS - VRD - POSE DE RÉSEAUX
Électriques - Gaz - Télécom - Eau - Assainissement
TERRASSEMENT PAR ASPIRATION

576, chemin de Faverol - 30380 Saint Christol Les Alès
Tél. 04 66 60 74 05 - Fax 04 66 60 71 91



DÉCOUVREZ L'EXCELLENCE
DE NOTRE SAVOIR-FAIRE!

L'Héritage

90 ANS DE
PASSION!



Désirée

SI LA TENTATION
AVAIT UN NOM...

Les vigneron de Saint Dézéry - 04 66 81 21 31
caveau.stdezery@gmail.com - Route de Saint Chaptes - 30190 Saint Dézéry



Au Bout Des Branches

Élagueur & Paysagiste

06 69 50 24 45



CSI

Cynthia Secrétaire Indépendante

Tél. : 06.18.93.63.89
Mail : 30.cynthiasi@gmail.com

30190 SAINT-DEZERY
SIRET : 514 690 650 00023

Patrick RAMOS

Tuyauteur/Soudeur
31.a.ramos@gmail.com

A.RAMOS

06.68.00.35.13/Administratif 06.18.93.63.89

10, Route de Saint-Chaptes
30190 SAINT-DEZERY

Maître Nageur

Cours • Leçons individuelles • Stages

Coach Sportif - Préparateur physique

Moniteur Tennis - Entraîneur Football

Animations diverses, anniversaire,
fête, soirée, spectacle, tous sports

06 81 89 85 91

www.sportOsoleil.fr • vincent.rischmann@orange.fr

Edition • Impression • Signalétique

VR Communication
www.vrcommunication.fr

- Affiches, tracts, flyers, dépliants, etc
- Impression tous supports papier
- Brochures, chemises, magazines...

Tél. 06 81 89 85 91 vrcommunication30@gmail.com
113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité, tout particulièrement dans le contexte économique actuel très difficile. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.